L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 21 DECEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

Jeune française, bonne instruction, connaissant bien la pharmacie, desire trouver place dans pharmacie française. Bons renseignements. Accepterait autre emploi honorable. Adresse Dupuyet Elmendorf Post office, Bexar County, Texas. 21 déc—1f

UN VIGNERON voulant aller travailler à la campagne, trouvera de l'emploi en s'adressant au No 302 rue des Ursulines entre Roman et Prieur, de 7 à 8 heures du matin.
18 déc—1sem

A VENDRE

A VENDRE. Dans le 2ème district, une grocery bien achalandée. Pour de plus amples informations, s'adresser 133 rue Dauphine.
15 déc—6f

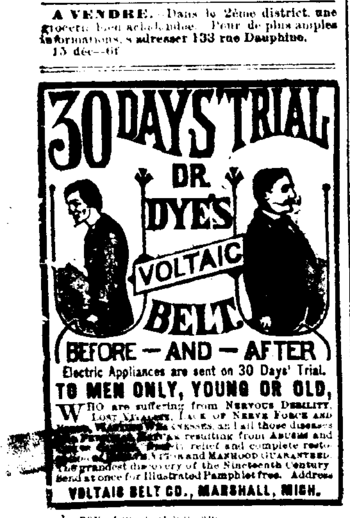

1 nov—[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par ceci que le 13ème jour de décembre 1886, un jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-après conçue dans les termes suivants :
Cécile Joubert vs. Andrew J. Sexton.—No. 19,334. Division B.

Sur motion de Léonard Marks & Bruenn, avocats pour les plaintifs produisant devant la cour des preuves valables à l'appui de la demande des dits plaintifs, la loi et les preuves étant en leur faveur :

Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut entré le 2 décembre 1886 soit maintenant confirmé et rendu final et que, conformément à cela, il y ait un jugement en faveur de la plaignante Cécile Joubert et contre le défendant Andrew J. Sexton, son mari, decrétant la dissolution de communauté d'acquets et de gains qui existaient auparavant entre la dite plaignante et son mari et décrétant de plus et l'autorisant à reprendre l'administration et la direction de sa propriété paraphernale libre de toute intervention et de contrôle de son dit mari avec les frais.
Jugement rendu le 13 décembre 1886.
Jugement signé le 17 décembre 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingtième jour de décembre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
JAS. D. RANKIN, Deputé-Greffier.
21 déc—7 en 30

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de E. Heidingsfelder.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 16,205—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté Lévy Heidingsfelder, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 déc—21 25 30

Succession de S. W. Carman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,899—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme E. J. Carman, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
21 déc—21 25 30

Succession de Frederick Eberhard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17 666—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Veuve Frederick Eberhardt, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 déc—18 22 26.

Succession de Thomas Schorr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19 634—Division E—Attendu que Catherine Schorr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Schorr, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à deduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17 22 26

Succession de Mme Mary Chittenden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 335—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par James Chittenden, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17 22 26

Succession de Alexander F. Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18 682—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Alexander F. Lewis, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17 22 26

Succession de Margaret Heyd,
Femme décédée de John H. Manuel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 19,640—Division E. Attendu que Henry L. Frantz a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Margaret Heyd, femme décédée de John H. Manuel, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 déc—16.21.25.

Succession de Philip W. Gowey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,292—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Philip W. Gowey, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 déc—15,19,24

Succession de Mme C. Schmidt femme décédée de N. Migliore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,730—Division A. Attendu que Auguste Beman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mme C. Schmidt, femme decédée de N. Migliore, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 déc—15.19.24

Succession de William B. Whitaker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19 480—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Lucy A. Whitaker, veuve de William B. Whitaker administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 déc—15 19 24

Succession de James L. Morrison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19 618—Division B—Attendu que Mme Vve James L. Morrison a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James L. Morrison décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17 22 26

Succession de Mme Mathilde Smith, Veuve de feu Dr. Armand Mercier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19 604—Division E—Attendu que Walter B Mercier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mathilde Smith, veuve de feu Dr Armand Mercier, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 déc—17 22 26

DENTISTES.

EDOUARD J. de HART,

DENTISTE.

A transféré son bureau du No. 195 de la rue du Canal au No. 13 de la rue des Dryades, près Canal. 28 nov—1an

A. MOROY,

Dentiste,

A transféré son salon au No. 75 de la rue Royale. 1er no—1 an

Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.

Bureau, 110 rue du Canal.
Entre St-Charles et Camp.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 aoû—

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement aprés l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels

NOUVEAU STOCK

PERSIENNES

Nouvellement reçues.

A. Brousseau Fils

23 et 25 rue de Chartres.

TAPIS

Anglais et Américains aux plus bas prix.

CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.

Rideaux

Suisses, Nottingham, Madras et Turcomans

RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES.

NATTES DE CHINE

De toutes sortes et des dernières nuances.

Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. 6 oct—1 an

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les medecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL, j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincerité qu'il m'a sauvé la vie.
HORACE FAIRBROTHER."
Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup—Écoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répetées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement,
Mrs. EMMA GEDNEY."
159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.
JOSEPH WALDEN."
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendu par tous les droguistes.

ASSURANCES.

Dix-neuvième état de situation annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année expirant le 31 décembre 1885:

Primes sur les risques d'incendies	$179,058 81	
Primes sur les risques de mer	4,885 18	
Primes sur les risques de rivières	5,356 64	
Total des primes	$189,309 63	
Ajoutés—Risques non échus de 1884	37,026 32	
Total des primes		$226,336 95
Voutes—Intérêt et profits et pertes	$ 27,580 00	
moins les salaires et Mies frais généraux	11,764 03	—15,815 97
Fonds de surplus de 1884		15,000 00
Total		$257,142 92
Pertes payées—		
Sur les incendies	$ 68,951 72	
Sur les mers	1,420 56	
Sur les rivières	5,683 75	
	$ 76,056 03	
Réassurances	35,211 89	
Réductions et primes remboursées	48,364 21	
Taxes d'Etat et de ville, corps de sauvetage, service Babcock et souscriptions	9,135 16	
		—168,767 29
Profits		$ 88,375 63
Réserve pour—		
Primes non expirées	$ 41,769 60	
Primes non payées	7,268 06	
Dividende 5 pour cent déclaré et payé en juillet 1885	10,000 00	
Dividende 5 pour cent déclaré le 14 janvier 1886	10,000 00	
Fonds de surplus, 1885	17,000 00	
Surplus	2,33[illegible] 97	
	$88,375 63	

ACTIF.

Billets reçus pour primes	$ 1,725 00
Primes en voie de collection	37,163 24
Prêts sur nantissement et hypothèques	19,341 07
Bons des Etats-Unis, consolidés de la ville et bons à primes de ville, valeur du marché	100,708 00
Actions de banques et autres, valeur du marché	16,365 00
Bâtisse No 51 rue du Camp et autres propriétés foncières	78,119 11
Meubles de bureau	2,102 40
Comptant en caisse et en banques	22,851 21—278,375 63

Cet exposé est une juste et exacte copie des livres de cette compagnie.
(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 16me jour de janvier 1886.
(Signé) CHAS E. SEL Notaire.

Le Bureau des Directeurs, à une réunion tenue le 14 janvier, après avoir mis de côté $2000 pour le fonds de surplus, a résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de 5 pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital, et un dividende de 10 pour cent aux actionnaires en outre de 15 pour cent de réduction déjà alloués sur les détenteurs de polices dites de "participation nette" pour l'année finissant le 31 décembre 1885 payable sur demande.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Vve Antoine Boiespare.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 14,054—Division E—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 5 mars 1886 et signé le 12 mars 1886, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI, 31 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une portion de terre située dans cette paroisse, à main droite du chemin Gentilly, à une distance d'environ neuf à dix milles de cette ville, ayant cinq arpents de face sur environ dix-huit arpents de profondeur—divisés en cinq morceaux ou lots désignés par les Nos 72, 74, 76, 78 et 80, d'après un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 8 mars 1859 et déposé dans le bureau de E. Bouny, notaire.

Acheté de Mme Mary [illegible], conformément à un acte pardevant [illegible] Hahn, ex-notaire public, le 6 octobre 18[illegible] enregistré au bureau des Aliénations, Livre [illegible], Folio 347.)
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 nov—23 30—7,14 20 24

Assurances et Banques.

La Banque Nationale d'Etat de la Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1886.—L'élection de sept directeurs, pour servir l'année courante, aura lieu au local de la banque, 31 et 33 rue Camp, MARDI, 18 janvier 1887, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
18déc—à la date T. R. ROACH, Caissier.

Avis.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nlle-Orléans, 17 décembre 1886.—L'élection annuelle pour les Directeurs de cette compagnie sera tenue le MARDI, 28 décembre courant, de 10 heures a. m. à 2 p. m., au bureau de la Compagnie, 12 rue Carondelet.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire
18déc—10f

Banque Nationale Mutuelle de la Nlle Orléans.—Nlle Orléans 11 décembre 1886.—L'élection annuelle de Directeurs pour servir pendant l'année 1887 sera tenue au local de cette banque, 106 rue du Canal, mardi, 11 janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
JOSEPH MITCHEL, Caissier.
14 déc—

Bureau de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.—No 3 rue Carondelet—Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1886—Conformément à la Section 2 Article IV de la Charte une élection de douze directeurs pour servir pendant l'année suivante aura lieu au bureau de la compagnie, LUNDI, 27 décembre 1886, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
12déc—au 27 inc

Banque Nationale Germania.—Nouvelle-Orléans, ce 12 décembre 1886.—Avis est donné aux actionnaires de cette banque que l'élection annuelle de neuf directeurs devant servir pendant l'année suivante, aura lieu à la banque MARDI, le 11 janvier 1887, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.
J. L. BERCIER, Caissier.
12déc—1mois

Bureau du New Orleans Insurance Association, No 3 1/2 rue Carondelet.—Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1886.—Conformément à la section 2 de l'Article VI de la Charte, une élection de douze Directeurs pour servir pendant l'année suivante, aura lieu au bureau de l'Association, le LUNDI, 27 courant, entre 11 heures A. M. et 2 P. M.
GEO. LANAUX, JR.
9 déc—à date Secrétaire pro tem.

PIANOS

—DE—

PLEYEL

—CHEZ—

Louis Grunewald,

18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

La maison Grunewald annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, la mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier. **STEINWAY, PLEYEL, KNABE, BEHR, SOHMER, FISCHER, PEASE** et les meilleures orgues telles que **CLOUGH-WARREN, SCHONINGER.** Elle a aussi plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.

MUSIQUE en feuilles et **INSTRUMENTS** de **MUSIQUE** de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques. **CAHIERS, LIVRES** de musique et tout qui est du genre. Soyez certain de visiter ce magasins avant d'acheter ailleurs; cela vous sera avantageux.

Louis Grunewald,

127 rue Canal

Et 18 rue Baronne, N.O.

1er oct86—1an

ELKIN & CO.,

100......Rue du Canal......100

Invitent le public à venir examiner leurs dernières importations en

TAPIS

Velours Tournay, Mosaïque, Windsor.

TAPIS DE BRUXELLES.

—Aussi—

Moquettes, Velours, Body Brussels, Trois-plis et Ingrains.

Toiles cirées, Linoleums et Corticines Anglais.

RIDEAUX

Des derniers genres en Crête, Madras, Suisse et Nottingham.

Portières Turcoman et de Vienne,

Stores de fenêtres, Corniches, Flèches.

NATTES DE CHINE en grande variété.

RUGS ET TAPIS DE SMYRNE des meilleures qualités.

26oct86—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'

49..........Rue Carondelet..........49

Capital............$700,000
Surplus............ 70,445

ED. A. PALFREY..........Président
R. M. WALMSLEY..........Vice-Président
THOS. F. WALKER..........Secrétaire

Succursales :

M. W. A. Valloft, 5 rue Ste-Anne est autorisé à prendre des risques d'incendie pour cette compagnie.

T. F. WALKER, Secrétaire.
20aout—6m

R. SCHMUTZ,

Successeur de C. DUHAMEL,

OPTICIEN,

Maison établie en 1840,

142 - - - Rue Royale - - - 142
27oct—

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Décembre 1886.

Liste de publication.

Ainsworth Marie épouse Jordy	Hourticolon Jean
	Jordy les époux
Ainsworth Martin Luther (2)	Jacques Honoré
	Jeanton Germain
Arnauton Jean	Lapène Jules
Augrain Paul	Labbé Jean Marie
Bendelé Alphonse	Labarre Léon
Bétoulle Jean Baptiste	Médal Léon
Beaudéan Louis	Moté François
Charreton	Masson Mme Estelle
Cenac Esteban	Poirson Jules Nile Ibérie (3)
Cordier Ernest Albert	
Charpentier Honoré	Robert Mme Cécile
Camy	Roche Clovis Alfred
Crouchet Jacques	Rousseau Victor
Desforges Adolphe Patrice (2)	Renshaw James A
	Sigonlet Jean Baptiste
Dupuy Mme Amélie Delorme	Seatier Léon et Jean
	Villette Anatole Florent
Dupas famille Ernest	
Dupuy Leper	Vial Mme Vve (2)
Ehrman (2)	White la famille
Guiraud Vve Julie Pamela (2)	White Denis Pierre
	White Dame Emma
Gesson Aimé,	White Dellé Octavie
Grimaud Mr et Mme Jean	White Pauline Veuve Tucker
Grand d'Auvergne famille	White Georgine fe Augrain
Girard Jn François	White Palmyre épouse Hugh
Hopkins Hugh (2)	
Howell Stoddard (2)	White Georges
Habert Mme Adeline	White Delle Althée

LETTRES.

Lacré Joseph	Poisson Charles musicien
Mousaud Jean	

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, ou dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.
1er octobre 1886.
Le Consul Général.
Vte PAUL D'ABZAC.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 19,597.—Division —.—Frank Fleckinger vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la présente pétition soit enregistrée et qu'une réunion des créanciers du dit pétitionnaire demandée dans cette affaire, soit tenue et convoquée pardevant Fred Zengel, notaire en cette ville, le 18me jour de janvier 1887; et que L. Duvigneaud, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et il est de plus ordonné que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, le 10 décembre 1886.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme.
[illegible] RANKIN, député greffier.
11 nov—[illegible]

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE A.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 11 JANVIER 1887.

2,179 Lots, montant en tout à

$535,000.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

1	Gros lot de	$150,000..	$150,000
1	.. .. de	50,000..	50,000
1	Lot de....	20,000..	20,000
2	Lots de....	10,000..	20,000
4	Lots de....	5,000..	20,000
20	Lots de....	1,000..	20,000
50	Lots de....	500..	25,000
100	Lots de....	300..	30,000
200	Lots de....	200..	40,000
500	Lots de....	100..	50,000
1000	Lots de....	50..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100	Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	.. ..	200..	20,000
100	.. ..	100..	10,000

2,179 Lots s'élevant à........$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, entraites sur la Nouvelle-Orléans.
Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.
Adressez à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils ont la direction, est une garantie d'absolue loyauté et que chaque porteur de billet [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dr. Hugo Arthur Gobert vs. Dr. W. W. Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 17,884.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI 31 décembre 1886, à 10 heures 30 A. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir :
Un cheval bai, à peu près de 16 mains de hauteur, à mon entrepôt, rue St-Anne entre Royale et Chartres.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 déc—21,24,28,31.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. A. Lambert vs. Veuve Jeanne Dargon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 19,361—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natches Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 12 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le 2me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Prieur et Johnson, désigné comme lot numero sept de l'ilet numéro deux cent cinquante-trois.
Le dit terrain mesure trente-sept pieds de face à la dite rue Ste. Anne et porte le numéro municipal cent quatre-vingt-quatre, et est la même propriété que la défenderesse ci-dessus a acquise de l'Etat de la Louisiane, d'après un acte passé le 11me jour de février 1880, pardevant A. A. Ker, notaire en cette ville, et enregistré au Bureau des aliénations de cette ville et paroisse, dans le livre 122, folio 601.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11déc—11,18,24,31—7,12janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle P. Minet et al vs Mme Henriette Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,043—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le 1er District de cette ville, VENDREDI, 7 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :
Cinq terrains dans le troisième district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Claiborne, Annette, St Jean Baptiste ou Robertson et l'avenue St Bernard, carré No 47, les dits terrains étant désignés par les numéros trois, quatre, cinq, six et sept sur un plan de J. Pilié, voyer, le 29 avril 1838, et déposé au bureau de A. Chiapella, comme le plan No 65. Les terrains Nos trois, cinq et sept mesurent chacun trente-deux pieds de façade rue St Jean Baptiste ou Robertson, sur quatre vingt seize pieds un pouce et six lignes de profondeur. Les terrains numéros quatre et six mesurent chacun trente pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue St Jean Baptiste ou Robertson sur quatre vingt seize pieds un pouce et six lignes de profondeur, tous entre lignes égales et parallèles, mesure américaine, ensemble avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et avantages qui y appartiennent.
Les susdits terrains seront vendus séparément.
Sur les terrains trois, quatre, six et sept il y a des bâtisses et des améliorations. Le terrain No cinq est nu.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7déc—7 14 21 28 janv 4 et 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Blaney vs. John V. Sherlock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,081—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District, désigné par le No 13, dans l'ilet No 2 borné par les rues Céleste, St James, Tchoupitoulas et Levee sur un plan en date du 5 mars 1807, en l'étude de P. Pedesclaux, alors notaire, lequel lot de terre, conformément à un plan et certificat de voyer, signé par J. A. D'Hémécourt, annexé à un acte exécuté pardevant Abel Dreyfus, mesure, au pied américain, soixante trois pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue St James cent cinquante neuf pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue New Levee, cent cinquante neuf pieds neuf pouces de profondeur sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas et soixante trois pieds onze pouces et deux lignes de largeur dans le fond.
Saisi dans l'affaire et dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 nov—3 10 17 24 29 déc

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Je certifie par ceci que le 20me jour de novembre 1886 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants :
Interdiction vs. Anthony Faecher—No 19,376 Division E.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui par consentement. Présents : Jos. P. Hornor et Francis B. Lee, avocats pour les plaignants; P. I. Fourchy, pour le défendeur.
Après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les avocats, pour les raisons assignées par la cour, la loi et les preuves étant en faveur de la plaignante, il est ordonné, adjugé et décrété que Anthony Faecher soit et est par la présente déclaré complètement incapable de remplir d'une façon valide aucun acte qu'une personne majeure et compétente pourrait remplir, et est conséquemment interdit sous tous les rapports.
Jugement signé le 3 décembre 1886.
En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle Orléans, ce [illegible] jour de décembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
J. P. GALLAHER, Député Greffier.
8déc8 15 22

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—J. S. Moore & Co. vs. leurs créanciers—No 19,565—Division C—Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés des pétitionnaires de la raison sociale de J. S. Moore & Co., composée de John S. Moore et Andrew J. Read, soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Theodore A. Bakewell, notaire, à son bureau No 94 rue du Camp en cette ville, MERCREDI, le 22ème jour de décembre 1886 à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient venir devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits petitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 déc—3fen 30]

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 16me jour de novembre 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants : Joséphine Cassidy vs James Francis Hogan, son mari—No 18,921.
Sur motion de MM. Jonas & Nixon, avocats de la plaignante et en appuyant sa demande de preuve, la loi et les témoignages étant en sa faveur. Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 3 nov. 1886, soit confirmé, et que en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Josephine Cassidy femme de James Francis Hogan, et contre le dit défendeur James Francis Hogan, son époux décrétant une dissolution de communauté d'acquets et gains existant entre eux, et que la plaignante, Joséphine Cassidy Hogan, ait le droit de candnire et d'administrer ses biens obtenus par la séparation. Il est de plus ordonné, adjugé et decrété que le défendeur, James Francis Hogan, soit condamné à payer à la plaignante, Joséphine Cassidy, sa femme, la somme de $600, avec intérêt légal à partir du 1er janvier 1883 jusqu'à parfait paiement, avec lien et privilège accordés par la loi aux femmes mariées et les frais du procès. Jugement rendu le 16 novembre 1886. Jugement signé le 23 novembre 1886.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle Orléans, ce vingt-troisième jour de novembre, en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-six.
JAS. D. RANKIN,
26—26no 1124 Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Henry D. Engelmann vs. Ses Créanciers.—No. 19,617—Division E.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Henry D. Engelmann soit et par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Buisière Rouen, Esq., notaire en cette ville, le LUNDI, 17me jour de janvier 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que F. C. Zacharie, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
[illegible] 3f en 30jours

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par les présentes que le 17me jour de novembre 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après : Catherine Kelly, épouse, vs. Louis R. Shanks, son mari—No 18,519, Division B.
Sur motion de Jos. N. Wolfson, avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui, et Darville David Lasserre, témoin assermenté en Cour et interrogé, que la plaignante a droit au décret demandé—
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 3 novembre 1886, soit maintenant confirmé et rendu final, et conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Catherine Kelly, femme, et contre le défendeur Louis R. Shanks, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux, et ordonnant que la dite plaignante soit séparée en propriété du dit défendeur, son mari.
Et il est de plus ordonné qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Catherine Kelly, et contre le dit défendeur Louis R. Shanks pour tous les frais.
Jugement rendu le 17 novembre 1886.
Jugement signé le [illegible] novembre 1886.
W. T. HOUSTON, Juge.
[illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mary Gill vs. Thomas Donnelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,476—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 18 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un terrain dans le quatrième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Rousseau, Première, Fulton (maintenant St-Thomas) et Sorapuru, et désigné comme terrain No Treize du carré d'ilet No. vingt-six, borné comme il est dit plus haut, d'après un plan de Castaing, daté du 20 avril 1858 et déposé par qu'on s'y réfère au bureau de John F. Coffee, notaire en cette ville, plan portant le No. 23.
Le dit terrain mesure trente-quatre pieds huit pouces de façade rue Rousseau, sur cent neuf pieds trois pouces et une ligne de profondeur sur la limite qui le sépare du terrain No quatorze, et cent neuf pieds deux pouces et deux lignes de profondeur sur la limite le divisant du terrain douze sur le dit plan, et trente-deux pieds neuf pouces et trois lignes et un tiers de largeur dans le fonds, plus ou moins, mesure américaine.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passage et avantages qui y appartiennent en quelque sorte.
C'est la même propriété que le défendeur a acquise par achat de Abraham Seholl par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 17 décembre 1868.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
16 déc—16 23 30—janv 6 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve Emilie Hoa vs. Veuve Carmélite Alcard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 19,424—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 11 janvier 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St-Louis et Toulouse, mesurant, en mesure américaine, vingt-cinq pieds de face à la rue Remparts sur cent vingt huit pieds onze pouces et demi de profondeur, lequel terrain est borné sur le côté le plus rapproché de la rue St-Louis par la propriété de M Scott et sur le côté le plus rapproché de la rue Toulouse par la propriété de Chas. Caffin; ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant en quelque sorte.
Laquelle propriété a été acquise par la défenderesse par un achat de la succession de Justin Alcard, d'après un acte passé pardevant Paul E. Theard notaire, le vingt septième jour d'octobre 1879.
Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 déc—10 17 24 31—janv 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif civil, de propriété de valeur amélioré connu comme le No. 347 rue des Magasins.

Crescent Insurance Co., vs Samuel Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17 4[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez Alley dans le premier district de cette ville, le MARDI 28 décembre 1886 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain terrain, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, avec les bâtisses qui s'y trouvent portant le numéro municipal "347" (trois cent quarante sept) de la rue des Magasins, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Camp, Erato, anciennement Melicerte et Thalie anciennement Estelle, et mesurant vingt cinq pieds de face à la rue des Magasins sur cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur.
Acquis par le défendeur par un achat de John J. Ward d'après un acte passé pardevant Andrew Hero, jr., notaire en cette ville, le 9 février 1883.
Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 nov—27—4 déc. 11,18,24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux terrains de valeur rue Erato, entre Baronne et Carondelet avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connue comme le "Geddes Hall"

François Tujague vs. George D. Geddes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19 22[illegible]—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley dans le Premier District de cette ville, VENDREDI, 24 décembre 1886, à midi, des propriétés décrites ci dessous à savoir.
Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville désignés par les Nos 2 et 3 dans l'ilet borné par les rues Erato, Baronne, Thalie et Carondelet d'après un plan par C. A. de Armas daté le 4 septembre 1856 et déposé dans le bureau de O. de Armas, notaire, le 18 mars 1857. les dits lots contigus l'un à l'autre et mesurent, mesure américaine, comme suit :
Lot No 2, trente trois pieds onze pouces et trois lignes de face à la rue Erato sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, et le No 3, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face sur la dite rue Erato sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur. Lesquels terrains ont été achetés par le défendeur de Charles Lauer, d'après un acte passé pardevant Abel Dreyfus, notaire, daté le 6 mai 1886.
Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 nov—23 30—7,14 21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de propriétés améliorées. Un morceau de terre avec les bâtisses Nos 38 et 40 rue Bassin côté sud. Deux lots et bâtisses connus par les Nos 16 et 18 rue Carondelet. Un lot et bâtisses rue Clio, entre St Charles et Prytanée. Le tout rapportant de forts revenus mensuellement.

Succession de Kate Townsend.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9740—En vertu d'un ordre de cour en date du 10 décembre 1886 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus, m'ordonnant de prendre possession des propriétés ci-dessous décrites et de les vendre à l'enchère publique, j'ai pris possession des propriétés, et je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi des propriétés ci-après décrites, à savoir :
1º Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant les numéros municipaux 38 et 40 de la rue Bassin, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Bassin, Franklin et Gasquet, et mesurant plus ou moins quarante deux pieds huit pouces et trois lignes et demi de face à la rue Bassin sur une profondeur de cent vingt sept pieds onze pouces et deux lignes s'étendant à la rue Franklin, sur laquelle il a une façade de quarante deux pieds huit pouces. Etant composé de plusieurs lots de terre designés par les lettres B et C. sur un plan fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire en cette ville le 22 juillet 1870.
2º Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Commune, Carondelet, St-Charles et Canal, désignés comme les lots Nos trois et quatre sur un plan dressé par H Grant, voyer, annexé pour référence à un acte passé par F. Grima, notaire en cette ville, le 12 février 1841.
Le dit lot numéro trois mesure vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de cent pieds dix pouces et sept lignes, entre lignes parallèles, et le dit lot numéro quatre mesure vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, sur une largeur dans le fond de dix huit pieds et trois pouces et une profondeur de cent pieds, et les dits lots sont bornés dans le fond par une allée en commun avec autres lots touchant à la dite allée.
3º Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Clio, Prytania, Calliope et St. Charles, désigné comme lot numéro quinze, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, en date du 24 janvier, 1833, annexé pour référence à un acte passé pardevant Wm. Christy, alors notaire en cette ville, le 8 mai 1833, et mesurant, conformément au dit plan, au pied américain, vingt neuf pieds de face à la rue Clio sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds et deux pouces entre lignes parallèles.
Toutes ces propriétés sont maintenant en ma possession, en vertu d'un ordre de la dite cour ci dessus désigné.
Conditions—Avec un crédit de un et deux ans, avec huit pour cent par an d'intérêt, à partir du jour de la vente; les dits prix seront garantis par des billets avec une bonne garantie, couvrant le dit principal et intérêt, et aussi devront être garantis par hypothèque spéciale et privilèges du vendeur sur les dites propriétés.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14déc—14,21,28—janv 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de Propriété de valeur améliorée, formant le coin nord des rues Dumaine et Bourgogne.

Alexander Hill vs L. C. Houdanes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19 037—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 28 décembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les privilèges et tout ce qui y appartient, située dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le premier district.
Nos. 141, 143 et 145 rue Carondelet.

Succession de Théodore Hots.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, No 18753.

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la dite Cour, en date du 9 décembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Deux certains lots de terre situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Girod, Lafayette et Baronne, désignés par les Nos. 1 et 2 qui se touchent et mesurent chacun 23 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 110 pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant 3 résidences à deux étages, connues par les Nos 141, 143 et 145 de la rue Carondelet.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Chas E. Sel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886.
Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux, pour lier la vente.
11 déc—11,18,25—jan 1,8,15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et de choix dans le cinquième district.

Succession de Marie Tournier veuve Brunet.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No. 18,360.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—JEUDI, le 13 janvier 1887, à midi, à la Bourse Barrett Ferry, au débarcadère du ferry des premier et deuxième districts cinquième district de cette ville (Alger) en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 7 décembre 1886, je procéderai à la vente des propriétés ci après décrites, à savoir :
1º Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges, situés dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, désignés par les Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 118, qui est borné par les rues Olivier, Market, Verret et Evelina. Lesquels lots mesurent, au pied américain 30 pieds chacun de face à la rue Olivier sur une profondeur de 100 pieds entre lignes paralleles.
Les améliorations comprennent une résidence cottage désirable.
2º Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, touchant aux lots ci dessus, designé par le No. 3 et mesurant au pied américain 30 pieds de face à la rue Olivier sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence cottage.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant W. H. Seymour notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront, en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
11 déc—11 18 25—jan 1er 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le cinquième district

Succession de William Johnson et épouse.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E—No 18007.

PAR B. ONORATO, encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—VENDREDI 31 decembre 1886, à midi et demi, à la Bourse d'Encan Barrett's au débarcadère du bac du premier district Alger (5me district) en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus juge de la dite Cour, en date du 24 novembre 1886. Il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir.
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits voies privilèges et dependances qui y appartiennent situé dans le bourg Duverje, dans le cinquième district de cette ville sur la rive droite du fleuve Mississippi et designé comme lot No. 1 de l'ilet No. 41 borné par les rues Newton, Franklin, Verret et Delaronde et mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 120 pieds et de face à la rue Franklin.
Conditions Comptant. Acte de vente pardevant Geo C. Preot notaire aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux.
20 nov—30—déc 4 11 18 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un magasin de bijouterie.

Dans l'affaire de Peter Butz vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No. 18 790.

VENTE DE SYNDIC.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—JEUDI, 23 décembre 1886, à onze heures du matin, à ma salle d'encan 18 rue Bourbon, en vertu d'un arrêt de l'Hon N. H. Rightor, juge de la dite cour, en date du 13 décembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir :
Un vaste assortiment de bijouterie, se composant de montres d'or et d'argent, de bracelets, de broches, de bagues, etc. etc. aussi des bijoux plaqués, des vitrines, des comptoirs, des pendules, des régulateurs, etc., appartenant jusqu'ici au **Eagle Jewelry Store, No 12 rue St Charles**
Conditions—Comptant sur livraison.
15 déc 15 19 23

PARW. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Quatre Cottages doubles de choix dans le Quatrième et Sixième Districts.

Succession de Charles Banschbach, décédé.

A l'encan à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 8 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", rendu le 19 novembre 1886, et signé le 26 novembre 1886 dans l'affaire de la succession de Charles Banschbach, decedé, Dossier No 18,294, pour effectuer un partage, il sera vendu :

SIXIÈME DISTRICT.

Double Cottage Nos. 1103 et 1105 rue des Magasins.

1º **Un terrain,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Camp, Marengo et Milan désigné par le No. 5, lequel mesure 30 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 150 pieds 2 pouces.
Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis, toit en ardoises, retiré de la rue, connu comme les Nos 1103 et 1105 rue des Magasins et ayant 4 ou 5 chambres, citerne, hangar, etc. de chaque côté, et rapportant environ $20 par mois.

QUATRIÈME DISTRICT.

Cottage double 86 et 88 rue Quatrième

2º Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Washington, Annonciation et Chippewa, et No 30. lot désigné par le No 13, lequel mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 125 pieds.
Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis, toit en ardoise connu comme les Nos. 86 et 88 rue Quatrième ayant 7 chambres de chaque côté, tuyaux de gaz, 2 citernes, hangars rapportant environ $24 par mois, cours et allée de côté pavées, le tout en bon état.

Grocerie de choix à une encoignure, Coin des rues Quatrième et Annonciation, et cottage double dans le fond.

3º Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No. 31, borné par les rues Quatrième, Troisième, Annonciation et Chippewa, désigné par le No. 3, lequel mesure 42 pieds 7 pouces de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 120 pieds à la rue Annonciation de 100 pieds.
Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage avec bâtisses en bois au fond à 2 étages, connue comme le No 354 Annonciation et 101 rue Quatrième, servant de résidence et comme épicerie et ayant quelque 6 chambres en tout, hangars, citerne, etc., loués $18 par mois, à l'arrière partie du terrain il y a :
Un cottage en bois à deux corps de logis connu comme les Nos 348 et 350 rue Annonciation, ayant 3 chambres de chaque côté, citerne, allées, etc., loué à raison de $8 par mois.
Les deux dernières propriétés décrites ci-dessus.
Paragraphe 3, seront vendues séparément.
Toute la propriété ci-dessus, est en mesure américaine et plus ou moins, entre lignes parallèles, d'après des plans de MM. Williams et Patton, architectes et voyer, lesquels peuvent être vus à l'endroit de la vente.
Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance à un an, ou à un et deux ans, à l'option des acquéreurs, avec 8 0/0 intérêts du jour de la vente, et sujets les clauses de garantie usuelles, jusqu'à parfait paiement les paiements à crédit s'il y en a, 10 0/0 de toutes les enchères, payé comptant sur les lieux.
Actes de ventes pardevant Charles E. Sel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
12 déc—12,19,26—jan. 2,9,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le joli cottage pour résidence No 139 rue Constance,

entre les rues Terpsichore et Robin.

Succession J. Povey Wilson, décédé.

Pour du comptant. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" en date du 3 décembre 1886, et signé le 9 décembre 1886, Dossier No 18,569 dans l'affaire de la succession de J. Povey Wilson, décédé, il sera vendu à l'encan—
Un terrain de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magasins, Terpsichore et Robin, désigné par le No 4, [illegible] 31 pieds 11 pouces et [illegible] lignes de face à la rue Constance sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles, [illegible]
Les améliorations consistent en un cottage en bois, [illegible]

VENTES A L'ENCAN

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 21 décembre 1886, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No. 59 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 21déc—

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Deuxième district.

Cette grande résidence en briques à trois étages, No 210 rue Royale, connue comme la résidence Miltenberger.

Succession de Richard H. Hatle.

No 302—Quinzième Cour Judiciaire de District pour la paroisse Ouest Féliciana, Louisiane.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet.—SAMEDI le 22 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine près Gravier, Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. John Yoist, juge de la Quinzième cour judiciaire de district pour la paroisse Ouest Féliciana, Etat de la Louisiane, en date du 14 décembre 1886, je procéderai à la vente à l'encan, pour le compte de la susdite succession, à savoir :
Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Royale, Dumaine, St-Philippe et Chartres désigné comme lot No 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire en la ville de la Nouvelle Orléans et mesurant conformément au dit plan. 27 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 90 pieds 11 pouces et 4 lignes, et une largeur de 27 pieds 7 pouces dans le fond, face à une allée pour l'usage des lots 1 2 et 3 les dites mesures au pied américain.
Les améliorations comprennent une élégante et confortable résidence en briques à trois étages, connue par le No 210 rue Royale, fortement construite, confortablement distribuée une jolie vérandah en fer sur la façade située dans une des meilleures parties du deuxième district, et à une distance raisonnable du centre des affaires à proximité des marchés, églises, amusements, etc.
Conditions—Comptant.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo C. Preot, notaire, dix pour cent sera requis du montant de l'adjudication, sur les lieux.
19 déc—19—janv. 1 8 15 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage pour Résidence,

En face de la Place Colisée, rue du Camp, entre Terpsichore et Robin.

Un demi ilet dans le Sixième District.

Dans l'affaire d'interdiction de Auguste Gautier.

No 15,657—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans Division "A

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI 22 janvier 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins près Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans daté le 14 décembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique :
1º Une portion de terre située dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 55 borné par les rues Jenner, Webster, Pitt et l'avenue Henry Clay, mesurant 144 pieds 9 pouces et 6 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 145 pieds de face à la rue Webster 250 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Jenner et a aux plus la même mesure sur la ligne allant de l'avenue Henry Clay à la rue Webster divisant la dite portion de terre du reste de l'ilet No 55. La dite portion de terre étant la moitié du dit ilet.
2º Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Camp Magasins, Terpsichore et Robin, d'après un plan dressé par Benj. & Schorhagan arpenteurs, le 16 février 1854, 31 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue du Camp sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en un cottage pour résidence connu par le No 424 rue du Camp ayant 4 ou 5 chambres, cabinet dans le fond, ayant devant un jardin, citerne, etc.
Conditions—Un tiers ou plus comptant la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets au taux par hypothèque et privilège de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt à partir du jour de la vente. Ensemble avec assurance et autres clauses usuelles.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Ferdinand Kirchner notaire. Dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.
18 déc—18 25—janv 1 8 15 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. B. Merchant vs. ses créanciers.

No 16,084—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—En vertu d'un ordre dans l'affaire ci-dessus, les soussignés offriront en vente à l'encan MARDI 28 décembre 1886, à 11 heures du matin à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, à savoir :
L'actif appartenant à la dite personne insolvable consistant en billets, comptes à recevoir contrats et réclamations, sur une liste qui sera fournie au jour de la vente.
Conditions de la vente—Comptant à l'adjudication.
MACON, PAUL ET ROBINSON,
15déc—15 25 28 Encanteurs.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence élégante pour famille

La grande et confortable résidence en briques à deux étages, située 157 rue Annonciation.

Sept terrains de valeur pour bâtir coin des rues Annonciation et Melpomène.

Succession de George M. Bayley.

No 18,477—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E.

PAR MACON PAUL & ROBINSON Albert Paul, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—Le SAMEDI, 15 janvier 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins près Gravier en vertu d'un ordre de l'Hon Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E. daté le 22 novembre 1886 il sera vendu à l'enchère publique à savoir
1º Deux terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Constance, Terpsichore et Melpomène désignés comme Nos 7 et 8 de l'ilet No 39 d'après un plan de F. Zimpel, député voyer daté le 5 janvier 1833 et déposé comme plan No 5 dans le livre de plans de feu Jules Mossy, ex notaire, les dits terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun en mesure anglaise 26 pieds de face à la rue Annonciation sur 147 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent la grande et élégante résidence en briques à deux étages, ayant de grandes galeries sur la façade et sur le côté, double salons peints à l'huile, grand corridor.
Bibliothèque et salle à manger confortables, lieux à l'anglaise grande cuisine avec stove stationnaire, chambres à bain et pour domestiques—De grandes chambres à coucher bien aérées, office, lieux d'aisance etc.
Deux grandes bâtisses en briques à deux étages, dans le fond servant de remise, écurie, chambres pour le bois et le charbon, etc. Cour carrelée, grande citerne, etc. partout voisinage excellent et l'endroit est à proximité de tous les conforts nécessaires. Bail jusqu'au 30 septembre 1887.
2. Sept terrains de valeurs dans le premier district de cette ville formant le coin des rues Melpomene et Annonciation, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Constance, Melpomene et Thalie désignés par les Nos 1 à 7 inclusivement d'après un plan dressé par C. A. De Armas, député voyer daté le 25 avril 1859.
Les dits terrains sont adjacents l'un à l'autre, et mesurent comme suit. Lots Nos. 1, 2 et 3 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Melpomene sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles, et les lots 4, 5, 6 et 7 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue de l'Annonciation sur 116 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.
Le lot No. 4 forme le coin des rues Annonciation et Melpomene. Les améliorations sur le lot No. 1 consistent en une bâtisse solide à deux étages.
Conditions—Comptant. Dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Geo. C. Préot, notaire public.
11déc—11, 18, 25—jan 1, 8, 15.

PAR JAS P. GUINAULT.

Maison de résidence en briques, rue des Champs-Elysées, No. 142.

Succession de Jean Maumus.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 15 janvier 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'encan "Arcade" rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 octobre 1886, la propriété suivante, savoir—
Un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues des Champs-Elysées, Français, Remparts et St Claude, mesurant 28 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue des Champs Elysees sur 154 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, ensemble avec une maison de résidence en briques ayant trois grandes chambres, cabinet, et dans les mansardes une grande chambre avec balcon sur la cour, une cuisine en briques à étage dans la cour contenant quatre chambres, poulailler, citerne, lieux d'aisance, cour briquetée, etc., etc.
Voir le plan à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêts par an, de date, ainsi que toutes les clauses pénales de sécurité et d'usage.
Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12déc—12,18,26—jan 1,9,15

Portion de terre de valeur dans la paroisse Jefferson, rive droite du fleuve Mississippi.

Succession de Edmond Trosard.

No 19,270—Division B.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse, SAMEDI, 15 janvier 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 décembre 1886.
La propriété suivante, savoir :
Une certaine portion de terre, située dans la paroisse Jefferson, rive droite du Mississippi, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

Groceries ! Groceries !

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville—JEUDI 23 décembre 1886, à 11 heures A. M. il sera vendu, sans limite, au No 133 rue Dauphine entre Toulouse et St Pierre—
Le contenu de la grocerie qui s'y trouve, en composant de groceries de famille et de fantaisie, vins, liqueurs, etc. Aussi : une glacière pour bière, comptoirs, étagères et un lot de meubles.
Conditions—Comptant avant livraison.
21 déc—21 22 23

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PROPRIETES AMELIORÉES DE GRANDE VALEUR DANS LE PREMIER DISTRICT.

A l'encoignure des rues Perdido et Bertrand, maison en bois à deux corps de logis.

Nos. 266 et 266 1/2 rue Perdido entre Bertrand et Bolivar, maison en bois à deux corps de logis, retirée de la rue.

Nos 262, 262 1/2, 264 et 264 1/2 rue Perdido, entre Bolivar et Bertrand, deux maisons en bois à deux corps de logis.

Succession de Mme Marie Rose François.

No. 19,279.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur, bureau 46 rue Royale —SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. H. L. Lazarus juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, respectivement en date du 6 décembre 1886 et du 9 décembre 1886 pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir—
1º Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Perdido, Poydras, Bolivar et Bertrand, désigné par le No 15 et forme l'encoignure des rues Perdido et Bertrand, le dit lot mesure au pied américain 30 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces de face à la rue Bertrand de 104 pieds 8 pouces.
Les améliorations sont connus par les Nos 268 et 268 1/2 de la rue Perdido comprenant un cottage en bois à un étage couvert en ardoises ayant 2 chambres, cabinet et cuisine sur chaque côté, lieux d'aisances, cave, grand hangar, etc. Gaz dans la bâtisse principale. L'encoignure est occupée comme pharmacie par le Dr J. M. Mattez.
2º Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Bertrand et Bolivar et touche la propriété ci-dessus et premièrement décrite, mesurant, au pied américain 30 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur entre lignes parallèles de 104 pieds 8 pouces; le dit lot est désigné par le No 16.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage, à deux corps de logis, retiré de la rue ayant quatre chambres à chaque corps de logis, caves, lieux d'aisances, etc., et connu par les numéros municipaux 266 et 266 1/2 rue Perdido.
3º Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville désigné par le No. 17, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Bolivar et Bertrand et mesure au pied américain 30 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage à deux corps de logis, couvert en ardoise ayant quatre chambres à chaque corps de logis, cave, lieux d'aisances, hangar, etc., connu par les numéros municipaux 264 et 264 1/2 rue Perdido.
4º Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville désigné par la lettre B et touchant au lot [illegible] dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Bolivar et Bertrand, et mesure au pied américain 31 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur de 104 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage à deux corps de logis ayant quatre chambres sur chaque corps de logis, caves, lieux d'aisances, hangar, etc. et connu par les numéros municipaux 262 et 262 1/2 rue Perdido.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs et pour la balance à un et deux ans de crédit, les billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur avec toutes les clauses usuelles de garanties, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et transfert de police d'assurance.
Acte de vente pardevant N. B. Trist notaire aux frais de l'acquéreur.
11déc—11 1—25—janv 8 15.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée à une encoignure.

Emplacement pour grocerie coin des rues Melpomène et Freret.

Succession de Bridget et Edward Hays.

No. 18,846—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 15 janvier 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, date le 29 novembre 1886, il sera vendu à l'enchère publique.—
Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomene, Terpsichore, Freret et Locust, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur 97 pieds de profondeur et face à la rue Freret, et formant le coin des dites rues; les améliorations comprennent une bâtisse à un étage, bien construite pour une grocerie.
Conditions—Comptant. L'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Fahey Esq., notaire public.
15déc—23—janv 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée vacante, rue Magnolia, entre Melpomene et Jackson.

Succession de John C. Sullivan et Mme Mary Sullivan.

Nos. 18,338 et 18,387—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 15 janvier 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, en vertu de trois ordres de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendus dans les affaires ci-dessus mentionnées le 26 novembre 1886 et le 3 decembre 1886 il sera vendu à l'enchère publique, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :
1º Le cottage double à un étage No 423 rue Melpomene dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomene, Thalie, Locust et Magnolia, le lot est le No 12 et mesure 31 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomene sur 96 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
2º La résidence en bois à deux étages No 138 rue Magnolia dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara, Lafayette et Cypres, le lot est le No 5 et mesure 26 pieds 2 pouces de face à la rue Magnolia sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
3º Un terrain dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Josephine, Freret et Locust, désigné comme lot No 7 et mesurant 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Jackson, sur 129 pieds 4 pouces et 1 ligne de profondeur.
Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un crédit de un et deux ans, ou à un an, avec intérêt de 8 pour cent par an, et portant privilège spécial et lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire.
12déc—12 25—janv 1, 8, 15.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louise Marie Reiss, épouse de Henri J. Rolling, Jne.

No 18,939—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

Charmante maison de résidence rue Esplanade, moderne d'architecture et de construction, à un crédit de longue échéance.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 15 janvier 1887 à midi à la Bourse de l'Arcade, [illegible] publique conformément à un arrêt de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E. daté du 1er décembre 1886, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite
La maison de résidence de construction moderne et des mieux située dans le carré d'ilet borné par les rues Esplanade, Washington, [illegible] et White. Le terrain mesure [illegible] pieds [illegible] et 6 lignes de façade rue Esplanade, 36 pieds 10 pouces et 1 ligne de façade rue Washington, 120 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne séparant le terrain du terrain près de la rue Broad [illegible] White ou Septième. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, passages et privilèges qui y appartiennent.
Les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, construite avec modernité récemment terminée. La bâtisse est à distance de la rue et est entourée d'un joli grillage de fer, pavée Schillinger sur le trottoir; ombragée par de magnifiques chênes. Devant et sur les côtés il y a un jardin, des allées de pavage Schillinger dépendance, pigeonnier, écurie, une grande citerne, etc.
La maison principale a corridor au rez-de-chaussée, et au premier des salons à arche, bibliothèque, salle à manger luxueusement meublée, avec plafonds élevés, galeries derrière et de côté, larges lanternes, gaz partout, etc, chambre à bain et chambres de domestiques. La maison a été récemment construite et peut être immédiatement habitée. Les chars de la rue Esplanade passent toutes les cinq minutes devant allant en ville et en revenant. Cette magnifique maison est dans un quartier aristocratique et pittoresque, et par cela même doit fixer l'attention publique. Les clefs de la maison sont au bureau des encanteurs.
Conditions—Un quart ou plus comptant au gré de l'acheteur. La partie à crédit payable en des billets de 1, 2 et 3 ans de l'acquéreur, pour des sommes égales, billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété. Ils porteront un intérêt de sept pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devront être assurées pour couvrir la partie à crédit et la police devra être transférée aux détenteurs des billets. 5 pour cent [illegible]